



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Insertion sociale

Question écrite n° 6700

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Calvel attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur l'importance du financement des activites associatives concourant a l'insertion des personnes en difficulte et a la lutte contre l'exclusion, dans les quartiers difficiles. De nombreux acteurs a Bron, Rillieux-la-Pape et Vaulx-en-Velin participent activement a la cohesion sociale par ce biais. Mme le ministre d'Etat a rappele l'importance de la mobilisation de tous les acteurs, et notamment de ceux qui sont les plus proches du terrain comme les centres d'aides par le travail, les centres d'hebergement et de readaptation sociale, les entreprises d'insertion, les actions de lutte contre l'alcoolisme et l'accueil specialise des toxicomanes. Il lui demande si une augmentation des moyens en ce domaine est dans son intention pour le projet de loi de finances pour 1994.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement attache une importance particuliere a la lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes et l'ampleur des moyens qu'il a decide d'y consacrer marque sa determination en ce domaine. Il faut d'abord rappeler que, s'agissant des personnes les plus en difficulte, les credits du RMI depasseront en 1994 de pres de 3 milliards de francs ceux qui avaient ete attribues en 1993 et que, dans le cadre de la politique de la ville, 7,5 milliards ont ete degages au titre des credits du ministere des affaires sociales, de la sante et de la ville dont 5 milliards pour le plan de relance mis en place par le Gouvernement. Dans la lutte contre l'exclusion, le Gouvernement entend mettre a la disposition des acteurs sociaux les moyens qui leur sont necessaires. Ainsi le projet de budget pour 1994 prevoit-il la creation de 2 000 places de CAT qui vont renforcer les dispositifs existants. Pour ce qui releve des CHRS, les difficultes financieres de ces etablissements ont fait l'objet d'une mission conjointe de l'inspection generale des affaires sociales et de l'inspection generale des finances qui vient de remettre ses conclusions, actuellement en cours d'examen dans les services. Enfin, des credits complementaires ont ete prevus dans le cadre du collectif budgetaire de fin d'annee. Pour ce qui concerne le financement des structures de lutte contre l'alcoolisme, les credits prevus en 1994 augmentent legerement par rapport a ceux qui y ont ete effectivement consacres en 1993, et une reflexion est en cours afin de degager les moyens de renforcer le role des comites departementaux de prevention de l'alcoolisme et des centres d'hygiene alimentaire. Par ailleurs, la lutte contre la toxicomanie fait partie des priorites du ministere, et le plan arrete par le Premier ministre en septembre dernier marque un changement important qu'il convient de souligner. En effet, il est prevu dans ce domaine le doublement des places de postcure sur trois ans, l'ouverture de 1 000 places de methadone ainsi que l'augmentation des moyens consacres aux injonctions therapeutiques, et le developpement des actions de prevention. Les credits affectes s'eleveront a 721 millions de francs en 1994. Au total, 439 millions de francs supplementaires seront degages dans les prochaines annees, conformement au plan gouvernemental. Dans un contexte economique particulierement difficile, l'ensemble de ces mesures represente un effort important qui va dans le sens souhaite par l'honorable parlementaire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Calvel Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6700

**Rubrique :** Politique sociale

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 11 octobre 1993, page 3388

**Réponse publiée le :** 27 décembre 1993, page 4727